



## Demande après refus d' APS

Par **Mica92**, le **17/07/2014** à **15:31**

Bonjour,

je suis en fin de formation (M2), j'ai fait mon année en alternance (contrat de professionnalisation), mon employeur vient de me proposer un CDD qui débutera en septembre (4 mois). Auparavant j'ai fait une demande d'APS qui m'a été refusé parce que je n'ai pas encore eu mon diplôme( je l'aurai en septembre), je suis aller à la préfecture et on m'a dis de renvoyer mon attestation de réussite quand je l'aurai). Sachant que mon titre de séjour (étudiant) se termine le 1er octobre, que me conseillez vous de faire? Trouver une nouvelle inscription ou attendre que la préfecture me réponde pour ma demande d'APS. Et est ce que vous pensez que je peux quand même accepter le CDD (est ce qu'il y'aura des problèmes administratifs?).

Merci,